



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

Service Prévention des Risques Anthropiques
Affaire suivie par : Garlonn LE BRIS
Tél : 03 51 37 62 44 / 06 69 05 98 16
Mél : garlonn.le-bris@developpement-durable.gouv.fr

Strasbourg, le **23 MAI 2024**

Pièce-jointe :

Avis de participation du public sur le projet de
Schéma Régional des Carrières

La Préfète de la région Grand Est
à
Liste des destinataires in fine

Objet : Schéma Régional des Carrières Grand Est – Lancement de la Participation du Public

La loi ALUR de 2014 a initié la réalisation, dans chaque région, d'un Schéma Régional des Carrières (SRC), qui se substituera dès son approbation aux schémas départementaux existants.

L'objectif de ces schémas régionaux est de concilier l'approvisionnement durable en matériaux et la préservation du patrimoine environnemental des territoires, tout en encourageant les pratiques d'économie circulaire. Une attention toute particulière est portée à la gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers et à la ressource en eau.

Après plus d'une centaine de groupes de travail ou réunions dédiées, les consultations réglementaires et facultatives ont été menées au titre des articles L.515-3 et R515-5 du Code de l'Environnement et de la circulaire du 4 août 2017 relative à l'élaboration des SRC.

Le projet de SRC, en vue d'être finalisé, fait à présent l'objet d'une **participation du public dans les conditions dictées par l'article L.123-19 du Code de l'Environnement.**
Cette participation du public se déroulera du 1^{er} juillet au 30 août inclus.

L'article L.123-19 susvisé impose l'**affichage de l'avis de participation du public**, joint au présent courrier, en **préfectures, sous-préfectures, mairies et espaces France Services des communes.**

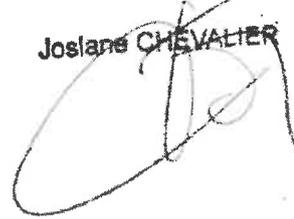
Il vous est donc demandé, par le présent courrier, de procéder à l'affichage de cet avis et d'assurer sa bonne transmission aux sous-préfectures, communes et espaces France Services de votre département pour un **affichage effectif dans ces locaux le 15 juin 2024 au plus tard** (15 jours avant le début de la participation du public).

Pour votre information, si la demande vous en est faite, la réglementation prévoit la possibilité de consulter une version papier dans vos locaux sur demande explicite selon les modalités du D123-46-E du code de l'environnement. Il est possible d'obtenir une version papier auprès de la DREAL Grand Est. Je vous remercie de ne pas encourager cette option compte-tenu de la taille conséquente des documents (plus de 1000 pages et 300 cartes).

ASDS TAM E C

La Préfète de région,

Josiane CHEVALIER



Liste des destinataires in fine :

Monsieur le préfet des Ardennes
Madame la préfète de l'Aube
Monsieur le préfet de la Marne
Madame la préfète de Haute-Marne
Madame le préfet de Meurthe-Et-Moselle
Monsieur le préfet de la Meuse
Monsieur le préfet de la Moselle
Monsieur le secrétaire général du Bas-Rhin
Monsieur le préfet du Haut-Rhin
Madame la préfète des Vosges